



D'ARDÈCHE EN HERITAGE



# CODEV ARCHE Agglo – Rapport d'activité 2021-2022

*Mercredi 30 novembre 2022 à 18h00  
Mauves, locaux ARCHE Agglo*

- I- Le Conseil de Développement ARCHE Agglo
- II- Modalités de travail adoptées
- III- Travaux 2021-2022
- IV- Budget
- V- Perspectives 2023
- VI- Echanges et validation du rapport d'activité
- Annexes

## I- LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ARCHE AGGLO

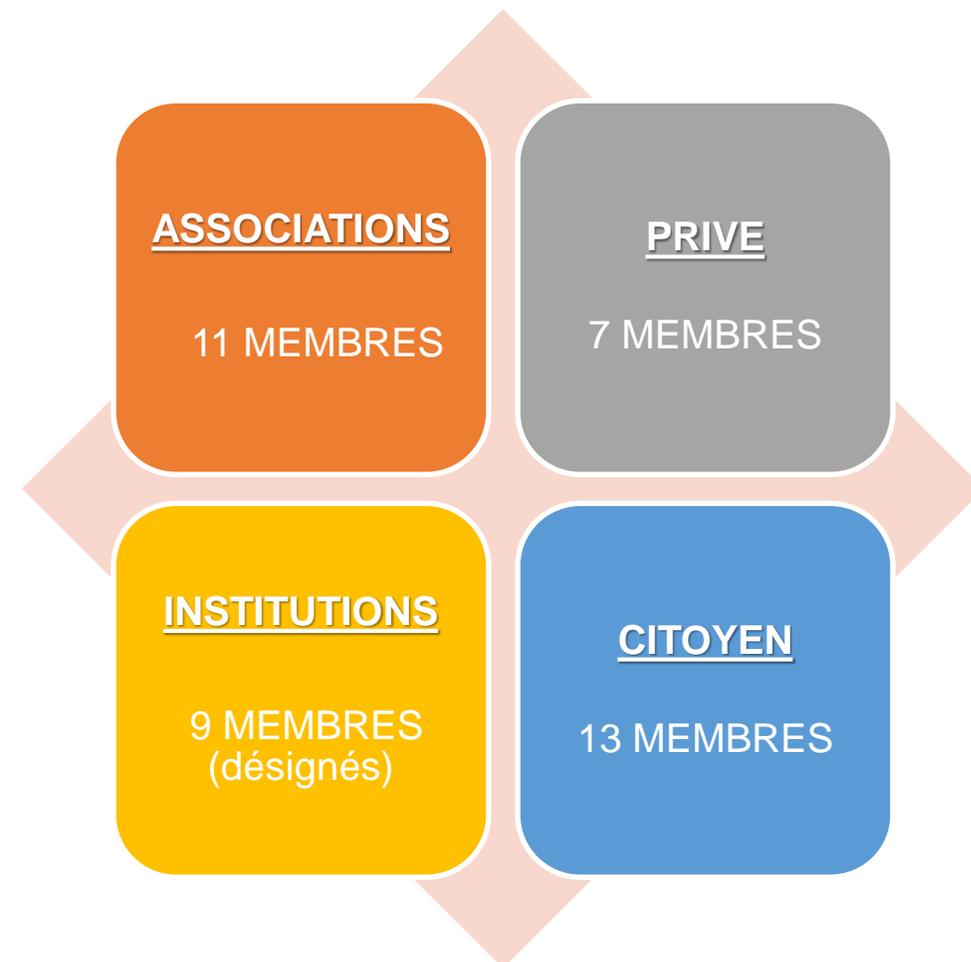
---

- **1. CREATION**

- De la **loi Voynet juin 1999**, à la **loi engagement et proximité décembre 2019**
- délibération en date du 03 février 2021 pour instituer la **mise en place du Conseil de développement** et le travail préparatoire
- délibération en date du 15 septembre 2021 pour **installation des membres du Conseil de Développement** - voir annexe n°1

## I- LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ARCHE AGGLO

- **1. CREATION – 4 COLLEGES**
  - 54 membres à sa création, 39 à ce jour\*
  - 15 démissions dont 6 du collège citoyen
  - 19 membres actifs
  - 20 membres sollicités (6 privé, 6 associations, 3 citoyens 5 institutions)
- **Rappel du règlement intérieur :**  
**Tout membre doit appartenir à au moins un groupe de travail (ou être en délégation instances).**



\*Annexe: liste des membres sur le NUAGE du CODEV

## I- LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ARCHE AGGLO

### • 2. OBJECTIF ET MISSIONS DU CODEV\*

**OBJECTIF:** Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative, un outil de consultation et d'expression des citoyens par l'intermédiaire de la société civile, qui a pour objectif de :

- **Donner des avis** et de faire des propositions aux élus de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo conformément aux principes de la démocratie participative.

- **Renforcer le débat public.**

Il se donne pour **missions** :

**CONNAITRE**

**PROPOSER**

**AGIR**

**S'ENGAGER**

**REMONTER**

- de mieux **comprendre et connaître** ARCHE Agglo
- d'être force de **propositions et donner des avis sur les projets et enjeux** du bassin de vie
- d'être un **citoyen acteur de la démocratie**
- de **faciliter les liens entre habitants et élus** mais aussi entre citoyens pour l'engagement dans la vie du territoire
- de faire état des **remontées de terrain**

## II- MODALITES DE TRAVAIL ADOPTEES

---

- **LA CHARTE D'ENGAGEMENT ENTRE LE CODEV ET L'ARCHE Agglo\***

Validée par les membres du CODEV à l'unanimité le 18 mai 2022

Validée par Le Conseil d'Agglomération d'ARCHE Agglo à l'unanimité le 21 septembre 2022 en présence de membres du CODEV

- **LE REGLEMENT INTERIEUR\***

Validé à l'unanimité par les membres du CODEV le 18 mai 2022

\*documents disponibles sur le nuage CODEV

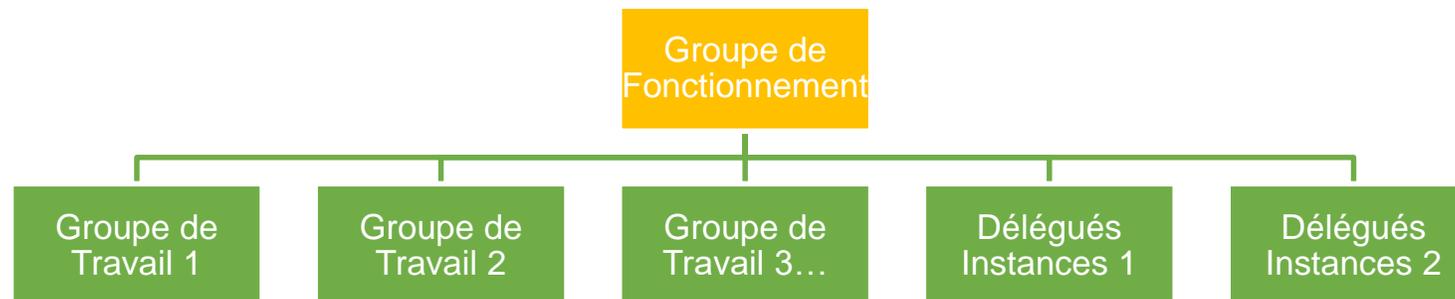
## II- MODALITES DE TRAVAIL ADOPTEES

- **UN EXECUTIF COLLEGIAL : LE GROUPE DE FONCTIONNEMENT**

*Dans la gouvernance collégiale, les responsabilités sont partagées et l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes qui n'ont pas de lien hiérarchique entre elles. Chacune est responsable d'une partie de l'activité de l'association et elles prennent ensemble les décisions importantes.*

Le groupe de fonctionnement a pour vocation de **coordonner les réflexions et travaux** du conseil et d'**en assurer la cohérence globale, la gestion, la communication interne.**

La **présence des coordinateurs (ou d'un rapporteur) de chaque groupe de travail et des délégués** au sein du groupe de fonctionnement est **nécessaire** et permet **d'assurer la cohérence globale de l'ensemble des travaux.**



## II- MODALITES DE TRAVAIL ADOPTEES

- **FONCTIONNEMENT EN GROUPES**

### FOCUS SUR:

### LES ACTEURS DES GROUPES : LE RÔLE DU COORDINATEUR

#### ➤ LOGISTIQUE

- Il **convoque** les membres du CODEV pour chaque réunion et **complète** le planning annuel des réunions (les réunions sont ouvertes à tous les membres du CODEV).

#### ➤ ANIMATION/MODERATION

- Il anime, il est le **pilote** de la réunion, et fait preuve d'écoute et ouverture

#### ➤ RAPPORTEUR

- Il rapporte : chargé **de transmettre de manière synthétique et fidèle les contenus du débat** (rédaction systématique d'un compte rendu mis à disposition sur le nuage CODEV à l'ensemble des membres du CODEV).

#### ➤ ASSIDUITE

- Il est **assidu**, il s'engage et il **participe au groupe fonctionnement** ou délègue un membre du groupe (et/ou sous-groupes) de travail.

### III- TRAVAUX 2021-2022

---

- **GROUPE DE FONCTIONNEMENT (coordinatrice : Marie-Christine Maitre)**
  - Elaboration de la Charte de Partenariat et du Règlement Intérieur
  - Préparation des ODJ des réunions plénières
  - Préparation du rapport d'activité
  - Coordination du CODEV
  
- **GROUPE ECONOMIE ( coordinateur : Thierry Labbe)**
  - 16/06/2022 : rencontre avec les Elus d'ARCHE Agglo
  - ARCHE Agglo territoire d'inclusion : plein emploi, intégration diverses catégories de salariés, alternance et stages étudiants
  
- **GROUPE MOBILITE (coordinateur : Fabien Bertolami)**
  - **Saisine ARCHE Agglo** : validation du Schéma Directeur Cyclable

### III- TRAVAUX 2021-2022

---

- **GROUPE NATURE (coordinatrice : Raphaëlle Grangeon)**
  - Juin 2022 : Rencontre avec les Elus d'Arche Agglo
  - Pollution lumineuse : extinction des éclairages publics au sein des communes de l'Agglo
  - Agriculture et alimentation vivrière : confronter les agriculteurs à l'orientation 2, objectif 5 de la Charte de Territoire
- **GROUPE SANTE ( coordinatrice: Anne-Catherine Barthelon)**
  - Obsolescence résidence Roche de France
  - Projet Cité des Aînés en partenariat avec Aesio sur ancien site ITDT à Tournon
- **GROUPE CULTURE – en cours de création**



### III- TRAVAUX 2021-2022

---

- **Délégués PROJET DE TERRITOIRE – Fabien Bertolami et Marie-Christine Maître**  
Commentaire
- **Délégués PLAN CLIMAT – Jacques Pradelle et Didier Ariagno**  
Commentaire
- **Délégués COMITE DES PARTENAIRES – Gérard Eynard et Patrice Arnoult (démissionnaires)**  
Commentaire

## IV- BUDGET

- Le Conseil de Développement dispose d'un **budget de fonctionnement** sur **présentation d'un budget prévisionnel**. (extrait de la charte partenarial)

- **Budget 2021-2022 :**

- **Adhésion à la CNCD\*** 0€
- Frais de réception et mise à disposition de **moyens humains** (1/2 journée par semaine - Agnès Robert- chargée de mission politique contractuelles et projet de territoire).

**TOTAL 2021-2022 0 €**

- **Budget prévisionnel 2023:**

- **Adhésion à la CNCD\*** 300 €
- **Stagiaire CODEV (base)** 3 500 €
- **Intervenant extérieur (4jours à 600€ j/h)** 2 400 €
- Frais de réception et mise à disposition de **moyens humains** (1/2 journée par semaine - Agnès Robert- chargée de mission politique contractuelles et projet de territoire).

**TOTAL PREVISIONNEL 2023 6 200 €**



## V- PERSPECTIVES 2023

---

- ❑ **Poursuite des travaux des groupes**
- ❑ **Représentation dans les instances**
- ❑ **Renouvellement des membres** du CODEV
- ❑ **Charte: « Projet de territoire » - avis**
- ❑ **Désignation des délégués** au comité des partenaires

VI- ECHANGES ET VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

---

**ECHANGES**

**VALIDATION DU RAPPORT**



ANNEXES

---

# ANNEXES



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 3 février 2021

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
57	62

#### Date de convocation

**28 janvier 2021**

**Développement local –  
Travail préparatoire à la  
création d'un Conseil Local  
de Développement**

**N° de la délibération  
2021-023**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 3 février 2021 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents** : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Guislain BERNARD, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Lionel COMBRET, Mmes Delphine COMTE, Florence CROZE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Pascal DIAZ, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Anne-Marie FOUREL, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE Laurette GOUYET-POMMARET, Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT-PERRET, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés** : M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI, M. Denis DEROUX (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), Mme Bernadette DURAND (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Amandine GARNIER (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Sandrine PEREIRA (représentée par son suppléant M. Lionel COMBRET), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT-PERRET), M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Pierre MAISONNAT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Agnès OREVE, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Le Conseil de Développement est une instance consultative obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants.

Le CoDev doit être consulté sur l'élaboration du PCAET, du projet de territoire des EPCI, sur les documents de prospective et de planification résultant de ces projets, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable des EPCI. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative au périmètre du Syndicat Mixte porteur du Schéma de Cohérence Territoriale ou des EPCI.

Compte tenu du renouvellement des élus de l'Agglomération suite aux élections et des seuils de population indiqués dans la Loi Engagement et proximité, ARCHE Agglo se voit dans l'obligation de créer son propre Conseil de Développement et de fixer les modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à l'élaboration des politiques publiques.

Aussi, le Conseil d'Agglomération doit débattre sur ses attentes vis-à-vis de cette instance de concertation et sur les thématiques sur lesquelles ARCHE Agglo saisira le Conseil de développement ainsi que sur le rôle attendu de celui-ci (contributeur, incubateurs de projet expérimentaux, médiateur, facilitateur, expert...).

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 07-2018-04-06-005 en date du 6 avril 2018 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10-1 ;

Considérant la proposition :

- **d'instituer dès que possible un Conseil de Développement** qui pourra être associé à la réalisation du projet de territoire. En fonction des orientations de celui-ci, il est proposé de **prévoir dès à présent une clause de revoyure** après finalisation du projet de territoire pour adapter ou réviser la composition du Conseil de Développement (modalités de fonctionnement, renouvellement des membres...).
- **De fixer un nombre de membres de 50 maximum** pour permettre d'assurer la diversité recherchée, tout en respectant un principe de réalité lié, non seulement aux moyens de fonctionnement du Conseil, mais aussi à la recherche d'efficacité des débats et de qualité des contributions.
- **De constituer 4 collèges** afin de tirer les leçons de la précédente formation mettant en avant le manque de diversité des personnes dans la précédente formation locale, il pourrait être mis en place des collèges par type d'acteurs en prévoyant également un nouveau collège de citoyens :
  - ✓ **Collège « privés »** issus de la sphère privée (sociétés et entreprises)
  - ✓ **Collège « associations et syndicats »**
  - ✓ **Collège « institutions »** avec des représentants des établissements publics et institutionnels de l'agglomération
  - ✓ **Collège « Citoyens »**, pour mémoire, le collège « citoyens » n'était pas représenté dans l'ancien CODEV
- **De fixer un mode de sélection :**
  - ✓ **Une désignation** pour le collège « institutions », les structures fléchées par la collectivité désigneraient directement leur représentant.
  - ✓ **Un « appel à candidature »** pour les collèges « Citoyens », « privés » et « Associations ».  
Afin de garantir une bonne représentativité au sein du CoDev, ARCHE Agglo pourrait prévoir la possibilité de procéder :
    - à un tirage au sort si nécessaire pour garantir à la fois la parité H/F, associer toutes les tranches d'âges de la population et s'assurer de la diversité des structures.
    - De mettre en place des critères de représentation géographiques pour le collège « citoyens » afin de garantir une bonne représentation géographique des membres du territoire.
    - De retenir des structures ou personnes qui ont une attache sur le territoire. Les associations doivent dans leurs statuts entretenir un objet local et doivent être représentatives du territoire (au moins une quinzaine d'adhérents)
- **De ne pas admettre de Conseillers municipaux à participer au Conseil de Développement** eu égard à leur implication dans l'élaboration du projet de territoire et afin de conserver l'indépendance du CODEV
- **De constituer un Comité de sélection** composé de : M. ANGELI, M. BARRUYER, M. BONNET, M. BRUNET, Mme COMTE, M. MAISONNAT, M. WIART, Mme BLAISE qui sera chargé d'élaborer une grille avec des critères à remplir pour l'analyse des candidatures ;

Considérant le calendrier de mise en œuvre

- ✓ 3 février 2021 – délibération de principe du Conseil d'Agglomération
- ✓ Mars/avril 2021 – délibération de constitution du CoDev et débat sur les modalités de consultation de celui-ci. La délibération portera sur :
  - La création d'un CoDev
  - Le nombre de membres
  - La composition des collèges
  - Les moyens humains, matériel et budget à mettre à disposition
- ✓ Printemps 2021 – Mise en place
- ✓ Fin 2021 – Début 2022 – Clause de revoyure après approbation du projet de territoire.

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le 09/02/2021

SLO

ID : 2021-00000000-00000000-0000-0000-0000-0000-0000-0000

Considérant l'avis du bureau du 21 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération

- APPROUVE la mise en œuvre du travail préparatoire nécessaire à la création d'un Conseil de Développement au sein de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo selon les modalités ci-dessus précisées ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veunes, le 4 février 2021.

Le Président,

Frédéric SAUSSET.







Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

### Séance du 15 septembre 2021

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	56

#### Date de convocation

**9 septembre 2021**

**Développement local –  
Installation du Conseil de  
développement**

**N° de la délibération  
2021-431**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 15 septembre 2021 à 18h30,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle des Fêtes de St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Guislain BERNARD, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Jean-Claude CARELLE, Pascal CLAUDEL, Mmes Delphine COMTE, Florence CROZE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Muriel FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme. Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes. Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Martine JOURDAN, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Isabelle POUILLY, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Florence CROZE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Patrick CETTIER, M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme. Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Patrick FOURCHEGU (représenté par sa suppléante Mme Martine JOURDAN), Mme. Anne-Marie FOUREL, Mme Amandine GARNIER (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Laurette GOUYET-POMMARET, M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Fabrice LORIOT (pouvoir à M. Claude FOUREL), Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), Mme Michelle SAUZET, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY, M. Roger VOSSIER, M. Vincent ROBIN

Vu l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2018-04-06-005 en date du 6 avril 2018 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2021-023 du 3 février dernier décidant d'initier le travail préparatoire à l'institution d'un Conseil de Développement ;

Considérant l'appel à candidature visant à constituer un Conseil de Développement autour des 4 collèges, et la réalisation d'un tirage à sort à partir d'une centaine de candidatures, le comité de sélection constitué d'élus du Conseil Communautaire propose de procéder à l'installation d'un CODEV constitué des 54 membres suivants :

ASSOCIATION ET SYNDICAT 13 pers.	ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE L'HERBASSE	ROZIER	Christelle
	PATRIMOINE DU PAYS DE L'HERBASSE	Gouin	Sabine
	ASSOCIATION MOSAIQUE - ETABLES	SEIGNOVERT	Martine
	COMITE DES FETES DE SAINT FELICIEN	COUTURIER	Nadia
	ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU DE L'AGGLOMERATION TOURNONNAISE	FANTINI	Jean
	MJC MJC DES 2 RIVES	Rodier	Cécilia
	ENTENTE ATHLETIQUE TAIN TOURNON	Faure	Quentin
	SPORTS NAUTIQUES TAIN TOURNON	BRESCIANI	Laurence
	CENTRE SOCIAL TAIN TOURNON	BARTHELON	Anne-Catherine
	KUNG FU SHAOLIN TAIN	RAHIM	mohamed
	GROUPE TREMPIN	LABBE	Thierry
	METIERS DU MONDE	Maitre	Marie Christine
	VELO CLUB VALRHONA	para	dominique

CITOYENS 19 pers.	Citoyen	REYNAUD	Alexandra
	Citoyen	HAMON	virginie
	Citoyen	BONIFACE	Fanny
	Citoyen	GRANGEON	Raphaëlle
	Citoyen	DE SURMONT	Françoise
	Citoyen	EYNARD	Gérard
	Citoyen	FAURE	Jean
	Citoyen	GARCIA RODRIGUEZ	Maria Piedad
	Citoyen	FRACHON	Elodie
	Citoyen	DIRNINGER	Agnès
	Citoyen	HABRARD	Laurent
	Citoyen	ARIAGNO	Didier
	Citoyen	BETTON	Philippe
	Citoyen	FARGE	Jacques
	Citoyen	CATIL LAMBERT	Marie Claire
	Citoyen	PRADELLE	Jacques
	Citoyen	FRACHISSE	Jean-Pierre
	Citoyen	CHANTEPY	Jean François
	Citoyen	SANCHEZ	Alphonse

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le 17/09/2021



ID : 007-200073096-20210915-DELIB\_2021\_431-DE

PRIVÉS 13 pers.	Autocars et Voyages BERTOLAMI	BERTOLAMI	Fabien
	SAS DOMAINE DE CHANTEMESSE	GAUBE	Aurelien
	INITIACTIVE	CARPENTIER	Jean-loup
	MANUFETES	ROBERT	Lydia
	MECELEC	DURAND	Bénédicte
	CLUB D'ENTREPRISES ARCADE	SIGAUD	Aurélie
	HOTEL VILLEON/FUTUR CABINET CONSULTING	ANTOMARCHI	Valérie
	EPB07	MARTIN ARMAND	LAURE
	BULLE DE QUIETUDE	MOURET	Sylvie
	ADIE	CAREL	Bénédicte
	GRESAIXIA	KAPOUSOUZIAN	GERARD
	SODIMAS	ARNOULT	Patrice
	SARL LE SAINT JOSEPH	GINEY	Claude

INSTITUTIONS 9 pers.	FEDERATION BTP 07/26	GRUAT	Cecile
	UMIH07	SOZET COUX	Aurélie
	CMA Drôme	DESMARQUOY	Samuel
	CAPEB Drôme	BLAISE	Hervé
	POLE EMPLOI	FAYOL	Cédric
	CHAMBRE AGRICULTURE 26	CHARDON	Grégory
	CCI Ardèche	BONNET	Henri
	CHAMBRE AGRICULTURE 07	ROCHE	Patricia
	CMA ARDECHE	GAUTHIER	benoît

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 56 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 2 Abstentions

Le Conseil d'agglomération :

- INSTALLE le Conseil de développement ARCHE Agglo dans la composition détaillée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuroi-Veunes, le 16 septembre 2021.

Le Président,  
Frédéric SAUSSET.

Envoyé en préfecture le 16/09/2021
Reçu en préfecture le 16/09/2021
Affiché le 17/09/2021
ID : 007-200073096-20210915-DELIB_2021_431-DE

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

**ARCHE**  
Agglo

## Listing membres conseil de développement ARCHE Agglo au 23/11/2022

Nombre de membres	Nom	Prénom	collèges	Genre	structures	Commune	Présence au moins 1 fois dps sept 2021
1	ARIAGNO	Didier	CITOYEN	H		MAUVES	
2	BARTHELON	Anne-Catherine	ASSOCIATION	F	CENTRE SOCIAL TAIN TOURNON	TOURNON SUR RHONE	
3	BERTOLAMI	Fabien	PRIVE	H	Autocars et voyage BERTOLAMI	St DONAT SUR L'HERBASSE	
4	BETTON	Philippe	CITOYEN	H			
5	BLAISE	Hervé	INSTITUTIONS	H	CAPEB DROME		
6	BONIFACE	Fanny	CITOYEN	F		MONTCHENU	
7	BERTOLAMI	Fabien	INSTITUTIONS		CCI Ardèche		
8	CAREL	Bénédicte	PRIVE	F	ADIE	VALENCE	
9	CARPENTIER	Jean-loup	PRIVE	H	INITIACTIVE	TAIN L'HERMITAGE	
10	CHANTEPY	Jean-François	CITOYEN	H		TOURNON SUR RHONE	
11	CHARDON	Grégory	INSTITUTIONS	H	CHAMBRE AGRICULTURE		
12	COUTURIER	Nadia	ASSOCIATION	F	COMITE DES FETES ST FELICIEN		
13	DE SURMONT	Françoise	CITOYEN	F		St BARTHELEMY LE PLAIN	
14	DESMARQUOY	Samuel	INSTITUTIONS	H	CMA DRÔME		
15	DURAND	Bénédicte	PRIVE	F	ALTHEORA -MECELEC	MAUVES	
16	EPB07 MARTIN ARMAND	Laure	PRIVE	F	EPB 07		
17	FANTINI	Jean	ASSOCIATION	H	USAGERS DE L'EAU AGGLOMERATION TOURNONAISE	TOURNON SUR RHONE	
18	FAURE	jean	CITOYEN	H		TOURNON SUR RHONE	
19	FAURE	Quentin	ASSOCIATION	H	EATT	TOURNON SUR RHONE	
20	FAYOL	Cédric	INSTITUTIONS	H	POLE EMPLOI		
21	FRACHISSE	Jean-Pierre	CITOYEN	H		GLUN	
22	FRACHON	Elodie	CITOYEN	F		MERCUROL VEAUNES	
23	GARCIA RODRIGUEZ	Maria Piedad	CITOYEN	F		TOURNON SUR RHONE	
24	GAUTHIER	Benoit	INSTITUTIONS	H	CMA ARDECHE		
25	GINEY	Claude	PRIVE	H	SARL LE SAINT JOSEPH		
26	GRANGEON	Raphaëlle	CITOYEN	F		LEMPS	
27	GRUAT	Cecile	INSTITUTIONS	F	FEDERATION BTP 07/26	PLATS	

## Listing membres conseil de développement ARCHE Agglo au 23/11/2022

Nombre de membres	Nom	Prénom	collèges	Genre	structures	Commune	Présence au moins 1 fois dps sept 2021
28	LABBE	Thierry	ASSOCIATION	H	TREPLIN	TOURNON SUR RHONE	
29	MAITRE	Marie Christine	ASSOCIATION	F	METIERS DU MONDE	TOURNON SUR RHONE	
30	MOURET	Sylvie	PRIVE	F	BULLE DE QUIETUDE	TOURNON SUR RHONE	
31	PRADELLE	JACQUES	CITOYEN	H		CHANOS CURSON	
32	RAHIM	Mohamed	ASSOCIATION	H	KUNG FU SHAOLIN	TAIN L'HERMITAGE	
33	REYNAUD	Alexandra	CITOYEN	F		BREN	
34	ROCHE	Patricia	INSTITUTIONS	F	CHAMBRE AGRICULTURE		
35	RODIER	Cécilia	ASSOCIATION	F	MJC DES 2 RIVES	PONT DE L'ISERE	
36	ROZIER	Christelle	ASSOCIATION	F	ENSEMBLE INSTRUMENTAL HERBASSE	St DONAT SUR L'HERBASSE	
37	SANCHEZ	ALPHONSE	CITOYEN	H		TOURNON SUR RHONE	
38	SEIGNOVERT	MARTINE	ASSOCIATION	F	ASSOCIATION MOSAIQUE (culture,sport, bien-être)	ETABLES	
39	SIGAUD	Aurélie	ASSOCIATION	F	CLUB ENTREPRISE ARCADE		
40	SOZET COUX	Aurélie	INSTITUTIONS	F	UMIH 07		

Nbres F 20  
Nbres H 19

39 membres